

Troisième communication orale : MBOMBO A LA TETE DU LIGNAGE BASAA

par TITI NWEL Pierre

L'anthropologie politique anglo-saxonne distingue - comme il nous a été rappelé ce matin - deux types de sociétés : les sociétés à Etat, ayant un gouvernement, une autorité centralisée, un appareil administratif; l'unité politique y est essentiellement un groupement territorial et la distribution des fonctions politiques n'épouse pas les articulations du système parental. Le deuxième type de société regroupe les sociétés, qui, dépourvues de gouvernement et d'autorité centralisés, n'ont pas d'appareil administratif ni d'institutions judiciaires; ce sont les sociétés sans Etat (1), les sociétés acéphales ou, selon un terme propre à Evans-Pritchard, des anarchies ordonnées (2).

Cette distinction a fait école et nous n'avons pas l'ambition de la réexaminer. Nous évitons également le défaut qui consiste à montrer à tout prix que nos sociétés segmentaires étaient ou formaient aussi des Etats, comme si une valeur particulière était attachée aux notions de chefferie et de royaume. Mais nous avons été particulièrement frappé par l'affirmation selon laquelle les sociétés sans autorité centralisée n'étaient pas fermement gouvernées. Nous nous sommes demandé quel serait, dans ce cas, le rôle du Mbombok à la tête du lignage basaa. La société basaa, dans son ensemble, est-elle gouvernée, et si oui, dans quelle mesure peut-on en parler comme d'une société acéphale ?

---

(1) FORTES, M. EVANS-PRITCHARD, E.E. - Systèmes politiques africains, PUF, 1964, pp. 4-5.

(2) EVANS-PRITCHARD, E.E. - Les Nuer, Gallimard, 1968, p. 22.

### 1. Les fondements de l'institution Mbok

C'est un lieu commun aujourd'hui de dire que tous les Basaa rapportent leur origine au rocher percé appelé "Ngog-Lituba". Nous allons nous référer ici à un travail qui a été fait par le Professeur J. Mboui (3). Il s'est attaché à retrouver les fondements des institutions sociales du peuple basaa. Nous savons que d'après ce texte, neuf hommes, avec leurs femmes et leurs enfants, sortent de la grotte par ordre de primogéniture. L'un d'eux Ngog, doué d'une intelligence vive, est pris pour leur père par le groupe tout entier. Mbang, le troisième "fils" (le quatrième homme à sortir de la grotte) fait preuve d'une obstination peu commune dans la recherche de ses origines: il veut connaître le nom de ses père et mère, et des parents de ceux-ci. Il sera finalement placé par Ngog à la tête de la société naissante :

"Par ton endurance, tu resteras à la place de ton père et à la mienne. C'est toi qui récolteras le travail de l'espérance, tu arrangeras les choses de tous les côtés, tu béniras quelqu'un dans l'assemblée, selon sa volonté et ses oeuvres".

lui dit Ki Wom, la femme de Ngog (4). Ces paroles inaugurent la tradition qui régira par la suite le droit de succession au pays basaa. Le bâton de commandement n'échoit pas nécessairement au fils qui, par le destin, a été le premier à voir le jour. Il n'est pas non plus attribué à quelqu'un selon la loi de l'arbitraire; le mérite celui qui fait preuve devant tous d'un certain nombre de qualités nécessaires pour le gouvernement de la société. La moindre de ces qualités n'est pas l'amour des choses anciennes, le désir d'accéder au savoir social du peuple.

---

(3) MBOUI, J. - Mbog Liaa. Le pays de la grotte ou le savoir social du peuple basaa. Thèse de Doctorat de 3e cycle, Bordeaux, 1967.

(4) Ibid. n° 8.

Mbang reçoit en héritage le triple rôle de la paternité: un rôle économique d'abord: il pourvoit à la subsistance matérielle du groupe en organisant le travail sur leur unique moyen de production qu'est le domaine sur lequel ils vivent. Il a également un rôle politique dans la mesure où il lui incombe d'arranger les choses, c'est-à-dire de régler les palabres, les conflits, les litiges entre ses subordonnés. Il est investi de ce fait de l'autorité paternelle et du pouvoir de contraindre, de punir: "tout homme qui n'exécutera pas la tâche que je lui donnerai en partage sera puni", déclare-t-il à ses frères (§21). Son rôle religieux accroît enfin son autorité sur les siens; il peut bénir ceux qui le désirent et qui le méritent par leur conduite: "bénir" ici, c'est faire en sorte que se réalisent les vœux et les souhaits qu'on formule à l'égard de quelqu'un (5).

Mbang exerce son autorité sur l'ensemble du groupe jusqu'au moment où ses frères jugeant qu'ils ont une descendance abondante, quittent l'un après l'autre son domaine pour occuper un autre coin de terre avec leur progéniture, car "une souche ne peut pas commander deux souches" (§35). Ces souches appelées "maten" en basaa, en se développant, constitueront des unités exogamiques et politiques que l'on nomme clans. Nous nous rendons compte dès le départ que les clans sont des unités politiques autonomes. Les premiers hommes vont occuper le grand espace autour du rocher percé jusqu'au moment où un nommé Modè, violant toutes les lois et tous les interdits, sèmera la guerre dans tout le pays: Pris de paniques, plusieurs segments de lignages traverseront la Sanaga en direction de l'Est. Vaincu enfin, le malfaiteur meurt enchaîné. C'est alors qu'un descendant de Mbang nommé Manal intervient pour établir l'ordre et créer les nouvelles institutions, celles-là mêmes qui régissaient le pays basaa avant l'invasion coloniale. Manal est assisté dans cette tâche réformatrice par les représentants ou chefs de clans appelés bambombok (sing. Mbombok).

---

(5) cf. "Les bénédictions sont des 'paroles de bonheur" prononcées en général par les parents et prédisant des accomplissements positifs dans la vie de l'individu". LACOR-BOMBEZY, R. - Réponses pathologiques aux contradictions économiques et sociales en milieu basa. Thèse de 3e cycle en psychologie, Paris VII-EPHE, 1976, p. 83, note 2.

## 2. Le Mbombok, chef de clan

Mbang est le premier et le modèle des bambombok. Un mbombok est un chef de clan; un clan trop vaste se scinde en plusieurs lignages maximaux ayant chacun à sa tête un mbombok. L'initiation au mbok étant conférée à quelqu'un suivant ses désirs et ses capacités, compte non tenu des besoins de la société, plusieurs bambombok peuvent appartenir à un même lignage. Cette éventualité ne confirme pas la théorie anglo-saxonne évoquée plus haut (la multi-céphalité tendant à la limite à l'acéphalité), car il y a une hiérarchie des bambombok qui sont au-dessus des lignages mineurs, d'autres à la tête des lignages majeurs; ceux qui ont gravi toutes les marches de l'initiation étendent généralement leur autorité sur tout le clan. Ainsi tous les bambombok n'ont pas les mêmes pouvoirs. Dans le cas où l'on trouve au sein d'une même unité sociale plusieurs bambombok ayant été entièrement initiés, d'autres critères interviennent pour éviter toute anarchie: l'âge, l'éloquence, la vigueur physique, l'appartenance au lignage principal (issu de fils aîné de l'ancêtre éponyme du clan), etc...

Selon A. Bayiga, le mbombok est "le garant de la loi" (6); il exerce ses pouvoirs sur ceux qui lui sont directement unis par le sang. Il n'est pas nécessairement le plus ancien de son unité sociale, mais il est choisi pour sa probité et ses mérites pour servir d'intermédiaire entre les vivants et les morts du groupe; mais il ne représente pas n'importe quel mort; il parle et agit au nom des ancêtres qui, ayant mené une vie honorable aux yeux de tous, sont devenus des bakugi (esprits) (7). Simon-Pierre Njock Bot nous fait le portrait moral et intellectuel d'un mbombok :

---

(6) BAYIGA BAYIGA, A. - L'homme-qui-voit-la-nuit et l'existence du Basa. Un essai sur un aspect de l'existentialisme africain. Thèse de Doctorat en Théologie, Fac. de Théologie protestant, Strasbourg, 1966, p. 64.

(7) Sur la différence entre "bakugi" et "minkugi", cf. notre Thong Likeng, fondateur de la religion de Nyambèbantu, thèse de 3<sup>e</sup> cycle en préparation, Division II, 4<sup>e</sup> partie.

"La première qualité d'un tel homme est d'être juste envers tout le monde. Pour devenir un 'mbombok'..., on ne doit jamais voler, chercher querelle, commettre des crimes ou pratiquer la sorcellerie (maléfique). Tout mbombok doit savoir bien parler et avec sagesse, il doit être au courant de tous les problèmes généalogiques, juridiques, religieux... Si un mbombok n'a pas ces qualités-là, personne n'acceptera qu'il ait cette place d'honneur" (8).

Le mbombok maintient la cohésion sociale de son groupe en réglant les conflits et en exerçant ses fonctions religieuses. Il est :

"celui qui, dans la communauté, incarne les deux aspects du pouvoir: la réprimande et la récompense, l'aide à quelqu'un et le délaissement de quelqu'un dans une situation désespérée, la bénédiction et la malédiction" (9).

En fait, le mbombok use rarement de son pouvoir de maudire. Par une série de punitions et de mises en quarantaines, il amène finalement le délinquant à résipiscence. Ngijol Likeng, l'un des bambombok actuels du clan Ndog Tjog, présente lui-même, à la manière de Proudhon, "le bon et le mauvais côté" de son rôle (Lipombè II, arrondissement d'Eséka, 22.4.76):

"Mbombok ne tue personne, ne délaisse personne. Nous travaillons à ce que le pays marche bien. Qu'on ne te trompe pas: le défaut bien connu des bambombok est qu'ils sont 'nhomog': tu viens te plaindre chez moi, tu m'apportes un poulet; ton adversaire vient à son tour, il m'apporte un poulet. Je mange des deux côtés, sinon je n'agis pas. Mais lorsqu'il faut prendre une décision et trouver le coupable je le fais sans tenir compte de ces prestations".

C'est encore Ngijol Likeng qui nous précise qu'il n'y avait aucun mbombog au-dessus de toute l'ethnie basaa, mais que par sections territoriales - pour éviter peut-être la marche à pied sur de longues distances - les bambombok formaient une assemblée collégiale pour fixer des lois et décider des choses concernant l'ensemble de leurs clans.

---

(8) NJOK BOT, S.P. - Etude sur les coutumes basaa. Ce que j'ai entendu et ce que j'ai vu. Kaya-Makak-Edeea, 1935, p. 63.

(9) BAYIGA BAYIGA, op.cit., p. 66.

En résumé, il y a dans chaque clan, un mbombok qui représente le clan; lui-même est assisté dans ses fonctions par différents degrés du mbok au niveau des lignages. Mais celui qui représente le clan ne règle jamais les conflits concernant un lignage particulier sans l'autorisation ou la présence du mbombok qui est affecté à ce lignage; lorsqu'un problème se pose au niveau de plusieurs clans, les représentants de ces clans se rassemblent pour en discuter ensemble.

Parallèlement à l'institution du mbok, certains clans basaa sont gouvernés par le Nge, d'autres par le Um.

"Nge rend justice en faisant périr; Um bénit; Mbok sème l'entente et la concorde" (Ngijol Likeng).

Cette définition fonctionnelle et lapidaire laisse à peine entrevoir les éléments caractéristiques de ces trois institutions. Sur ce point précis, les initiés sont très avares d'informations, le secret constituant à coup sûr, un élément du pouvoir. Les quelques éléments d'information que nous avons eus à ce sujet nous font savoir qu'en dehors de la puissance de sa parole, le mbombok fonde son autorité sur certaines plantes (liliacées), sur les reliques d'objets ayant appartenu aux défunts mbombok de son lignage (manche de chasse-mouches par exemple), et sur les écorces d'arbres dont ces derniers se seraient servi. Le Um-um (initié au Um) et le Nge-nge tirent leur pouvoir d'objets sacrés d'une tout autre nature. Qu'un village souffre d'une quelconque calamité ou que ses habitants soient en proie à la discorde, la nuit, les Um-um font promener le Um à travers le village, produisant un bruit tantôt sourd, tantôt ronflant. Le but de ce rite serait, selon Amato, de "faire sentir aux gens la présence invisible de Dieu, représenté par Um, et d'inspirer la peur, seul sentiment humain capable de rétablir l'ordre et la paix" (10).

---

(10) AMATO, F.- "Croyance basaa", in Le Monde non Chrétien, n° 83, Juillet-Septembre 1967, p. 29.

Le Nge éloigne également le mal et les malfaiteurs. Habillés de costumes bizarres, les Nge-nge dansent la nuit, sur la place du village, en présence du Nge. Ils sont entourés de quelques hommes d'âge mûr. Parfois siègent aussi dans cette assemblée, des femmes ménopausées et d'une probité notable. Cette danse, dit-on purifie le village. Les malfaiteurs irréductibles et impénitents sont remis au Nge et disparaissent à jamais. C'est dans l'exercice de ses fonctions religieuses que le mbombok manifeste son caractère de référant ultime et de paratonnerre de la société.

### 3. Le Mbombok, dépositaire de la puissance divine

Si le Basaa ne "priaît" pas les forces surnaturelles à la manière chrétienne (11), il ne s'ensuit pas que, face à tout danger qui menaçait sa vie physique et sociale, il restait inactif. Le moyen moralement permis par lequel il se préservait des dangers était le "saï" (plur. "bisaï"). Le saï peut être considéré, mutatis mutandis, comme l'équivalent basaa de la prière chrétienne. Mbombok Ngimbus Mbondo, l'assimile, avec raison, à la forme la plus haute de la prière chrétienne :

"Jadis, dit-il, il n'y avait pas d'église. C'est le mbombok qui était le prêtre, et sa messe, le "saï". Si quelqu'un lutte contre une maladie mortelle, le mbombok de son lignage rassemble les membres du groupe social dans lequel vit le malade et leur dit: 'Qu'a fait ce fils? Comme j'ignore, moi, ce qu'il a fait, que celui qui est au courant de son inconduite, de ses méfaits ou qui a raison de lui garder rancune, nous le dises ouvertement'.

C'est cela le "saï". C'est alors que les gens de cette localité s'assemblent pour faire connaître chacun le mal que le malade lui a fait, si par exemple il a tué le mouton d'autrui, ou s'il a coupé le groin du tronc de palmier d'où il extrayait son vin. Après cette confession populaire, le mbombok immerge ses "bidañ" (12) dans l'eau et de cette eau, il lave le malade. Le mbombok n'espérait rien en personne d'autre qu'en Hilolomb (Dieu suprême). C'est pourquoi tu peux entendre dire qu'un tel était malade, qu'on l'a béni ("sayab") et qu'il est guéri".

---

(11) cf. TITI NWEL, op.cit., Division II, 4e partie.

(12) Les bidañ (sing. bañ) sont les 'enseignes' sur lesquelles repose le pouvoir du mbombok.

Dans le cas de maladie, le rite du "saï" est suivi d'un traitement médical adéquat. C'est le mbombok qui écarte le maléfice et rend efficace l'action curative du phytothérapeute. Il n'est pas le simple canal par où passe la puissance de Hilolomb, il en est le dépositaire.

On pense aussitôt au magicien dans sa prétention à modifier le cours des événements de ses propres forces. Il n'en est rien. La méprise vient de l'idée qu'on se fait de l'origine du bien et du mal. On l'a souvent dit, sous les tropiques, le sorcier est l'auteur du mal (maladie, mort, sécheresse et pluie inhabituelle, stérilité de la femme, infertilité du sol, etc.). Si le symbole de sa puissance maléfique est une substance qu'il porte en lui et que partout, on cherche à matérialiser - signe qu'elle ne le transcende pas -, le sorcier africain n'est pas comparable à son homologue européen qui tient ses pouvoirs du démon. En Europe, le phénomène de la sorcellerie est lié à la croyance au démon, et celle-ci, à l'idée qu'on se fait de la religion. Comme le vrai Dieu a ses adrateurs, l'Anti-Dieu, le Satan, a les siens également. En échange, à ceux qui acceptent d'être sous son impulsion, les propagateurs du mal, le diable donne richesse, amour ou pouvoir.

En Afrique, l'auteur du mal qui ronge ou menace un individu ou le groupe social n'est pas un être immatériel. C'est un homme comme les autres. De même, celui par qui vient la guérison, la concorde ou la fécondité, ne saurait être une puissance spirituelle ou divine. C'est aussi un homme comme les autres. Le devin et parfois le phytothérapeute qui "manipulent les sources de la connaissance et de l'action au profit de tout un chacun" (13), sont aussi des "sorciers". La foi commune veut qu'ils soient dépositaires et comme sources d'une puissance qui fait corps avec eux. Ainsi en est-il de tous ceux qui, par consécration (mbombok) et par primogéniture (aînés, ascendants), ont reçu et sont doués du pouvoir de bénir et de maudire les autres.

---

(13) BUREAU, R.- Péril blanc, Ed. l'Harmattan, Paris, 1977, p. 58.



C'est pourquoi les participants au "saï" n'invoquent pas Hilolomb et les "bakugi". Ils attendent que le mbombok fasse quelque chose pour eux. Celui-ci le sait bien lorsque, debout, le récipiendaire d'eau lustrale devant lui et tenant dans sa main l'enseigne du mbok, il prend la parole : "Voici X" (il montre l'enseigne du mbok, symbole de son pouvoir et de son autorité, et prononce le nom de l'ancêtre fondateur du lignage maximal). "Je ne l'ai pas volé. Je l'ai reçu de A" (son prédécesseur immédiat dans le mbok) "qui l'a reçu de B, et lui de C, ... de X qui le reçut de Hilolomb. C'est pourquoi, toi" (il s'adresse au malade ou à un quelconque membre de l'assemblée), "viens ici; écarte tes bras". (Par deux fois, à droite et à gauche, il mime le geste de donner un coup de poing à l'interpellé et son poing contenant l'enseigne passe sous l'aisselle de l'intéressé. Il accompagne ses gestes des paroles suivantes :) "Ba om wè un sèmb". "On projette sur toi, tu esquives". (Allusion faite au sort dont on a été ou dont on peut être l'objet). Suivent alors d'autres bénédictions et aussi des imprécations du même style. Il lave la tête et les membres de l'intéressé avant de conclure :

"Li bag hala, lita ha be". "C'était ainsi, ce n'est plus". Ce qui signifie: je mets fin au mal, à la maladie, à la discorde, etc. Peut-on croire qu'un homme investi d'une telle autorité ne puisse pas gouverner sa société ?

#### 4. L'ethnie basaa est-elle une société acéphale ?

Le mbombok règne sur un peuple et non sur un pays; il étend son pouvoir sur des gens et non sur un territoire. En d'autres termes, l'autorité du mbombok est d'ordre clanique, parental; elle n'est pas circonscrite à l'intérieur d'un territoire donné. Il s'ensuit que si pour une raison ou pour une autre, un segment de lignage se détache de sa souche, elle continue à dépendre de cette souche tant qu'elle n'a pas atteint la taille nécessaire pour mériter une autonomie politique et religieuse. Les cas n'étaient pas rares où, pour trancher un litige dans une famille,

on se remettait à une instance autoritaire située à des dizaines de kilomètres, alors même qu'à côté, un homme investi des mêmes pouvoirs aurait pu faire l'affaire.

Il est à remarquer que lorsque quelqu'un se fait initier à n'importe quel degré du Mbok, chacun des bambombok initiateurs lui remet un "bañ", lui conférant ainsi le pouvoir de parler et d'agir en son nom au sein de son clan ou de son lignage. Et le jour où un homme accède à la plénitude du Mbok, il est tenu de donner à manger à tous les représentants des groupes sociaux (lignages, clans, ethnie) présents à son sacre; après avoir fini de nourrir ses hôtes, il jette ostensiblement une grande quantité de nourriture en brousse, à l'intention des peuples absents. Mbombok Yogo Yogo (Makak) de qui nous tenons cette information, a précisé que le jour de son initiation, il avait offert un plat de nourriture à un mulâtre qui, selon lui, représentait la race blanche. En principe donc, les compétences d'un mbombok débordent le cadre de son clan. Mais en fait, aucun mbombok quel que soit son pouvoir, n'a le droit de s'immiscer dans les affaires du mbombok, ou à défaut, du chef de famille dont relève cette unité sociale.

Cette absence d'autorité centralisée ainsi que la répartition politico-religieuse suivant les articulations du système de parenté placeraient le peuple basaa au nombre des sociétés acéphales, sans Etat, sans gouvernement ni institutions judiciaires. Si selon Baechler (14), "l'essence du politique doit être cherchée du côté des conflits", on peut dire que le mbombok remplit bel et bien une fonction politique, car les conflits qui appellent son intervention ont trait au domaine public. Le mbombok n'intervient pas pour des cas litigieux, mineurs et domestiques qui amènent par exemple un homme à battre sa femme, ou un parent à punir son enfant. Mais on fera appel à lui si le conflit privé est de nature à

---

(14) BAECHLER, J.- Qu'est-ce que l'idéologie?, Gallimard, col. Idées, 1976, p. 30.

ébranler les institutions sociales (colères exagérées du mari, indocilité notoire de l'épouse ou des enfants, etc.). La distinction entre le public et le privé et la subordination de ce dernier au premier chez les basaa, la force de pression qui ressort des paroles du mbombok, ne nous autorisent pas à parler d'anarchie ici. Il y a anarchie lorsque le privé prend le pas sur le public; mais tel n'est pas le cas dans la société basaa. Chaque lignage y est gouverné et fermement gouverné. S'il n'y a pas d'hommes ou de groupe d'hommes au-dessus du peuple basaa, il y a, comme forme de gouvernement de la société, l'institution du Mbok dont le Mbombok est l'initié.

Vous le voyez, il y a lieu de réviser la notion d'acéphalité. Une société régie par une forme de gouvernement reconnue par tous est-elle acéphale ? Voilà la question que je me pose.

TITI NWEL Pierre

DEBATS

S. NDOUMBE-MANGA

Mon appartenance à une société proche de celles qui ont été présentées au début de cette journée m'amène à poser le problème de leurs fondements. Sur quoi ces peuples ont-ils vécu jusqu'à présent ? Aussi éloignées qu'elles soient dans l'espace, toutes ces sociétés peuvent se comparer et on se rend compte qu'il y a reproduction d'un modèle identique à des variantes près. On ne peut esquisser de s'interroger sur l'existence d'une éventuelle souche commune.

Je travaille personnellement dans la province du Nord-Ouest où les populations sont organisées en chefferies. Chaque chefferie dispose d'un pouvoir central très fort et d'organes de transmission très bien rôlés. Parmi ces organes de transmission, on peut distinguer, ceux qui réunissent le chef supérieur et les chefs de lignage - il s'agit là d'un niveau administratif visible -, et ceux qui ont un caractère secret manifeste: le Ngiri qui regroupe des gens d'origine noble, et le Guagon qui constitue une véritable troupe de guerriers. Ces organes qui sont comparables à des groupes de pression, s'inscrivent dans une structure politique qui a conservé toute sa cohésion. Lorsque le pouvoir politique central s'épuise, n'y a-t-il pas le risque de voir s'émanciper de tels groupes ? C'est ainsi que les sociétés secrètes des populations côtières ont pu s'échapper de la tutelle des autorités lignagères.

SOUNDJOK E.

Je prends la parole non pas pour ajouter quoi que ce soit aux exposés clairs et pertinents de C. Dikoumé et de P. Titi Nwel, mais pour souligner quelques aspects de l'organisation politique.

Une certaine décentralisation du pouvoir était rendue possible par l'existence de lois claires et nettes. Chaque membre de la société connaissant parfaitement sa fonction, ses devoirs et ses droits. Le recours au pouvoir politique ne se faisait que dans les cas de transgression par trop flagrants que le groupe n'avait pas pu résoudre à son niveau.

Le pouvoir, tout en étant réparti entre plusieurs personnes, pouvait par des mécanismes de regroupement, régler des cas affectant de larges communautés. Lorsqu'il s'agit d'un problème au niveau du lignage, chaque famille délègue un représentant auprès du mbombok. Pour un problème au niveau de l'ensemble du clan, les mbombok des différents lignages se regroupent et forment une assemblée, et c'est celle-ci qui décide. Le débat est démocratique car il se fait en public et des individus, qui ne sont pas mbombok, peuvent intervenir. C'est seulement lors des délibérations que les mbombok se retirent à huis clos. J'ai cru remarquer que le débat évoluait selon l'itinéraire de l'initiation. L'initiation se fait en trois temps: la vie au village où vous êtes un enfant, un non initié, le séjour en brousse où vous êtes initiés, le retour au village où vous pouvez désormais assumer des fonctions d'adultes et où vous ~~possédez~~ possédez de nouvelles connaissances. Ces trois temps se retrouvent lors d'un débat: le débat est d'abord public, devant la cour, puis la délibération se poursuit à huis-clos derrière la case ou un peu retirée en brousse, enfin les décisions sont communiquées devant la case et en public.

Je voudrais faire remarquer aussi que le pouvoir du mbombok connaît plusieurs degrés. Pour devenir mbombok, il faut avoir grandi aux côtés d'un mbombok, l'avoir accompagné durant ses déplacements, avoir siégé auprès de lui, avoir appris beaucoup de choses au cours de cette fréquentation. Il y a donc là un long apprentissage. Vient ensuite une initiation à plusieurs degrés. Au sommet se trouve celui qui a le ohot kena que P. Titi Nwel vient d'évoquer:

la hache qui donne le droit de vie ou de mort, et dont le propriétaire peut décider si un individu criminel doit être condamné à mort. Le possesseur du ohct kena ressort donc de cette collégialité de mbombok puisqu'il a le droit d'intervenir au sein d'un des lignages qui dépendent de lui.

J'ai cru comprendre aussi, à travers les conversations d'actuels mbombok entre eux, que le ngé était, en fait, un groupe de gens armés. Des hommes de la mort à différents degrés, mais les mbombok vous disent aujourd'hui que c'étaient leurs gendarmes, leurs policiers, bref leur force armée. Il y avait ainsi distinction du pouvoir politique et du pouvoir militaire.

OWONA A.

Etant historien, je demande à P. Titi Nwel si la description qu'il a faite s'applique à la situation actuelle ou à une situation antérieure à la colonisation.

D'autre part, les premiers auteurs qui ont commencé à parler des systèmes politiques africains, dont le professeur Lombard que je suis heureux de rencontrer aujourd'hui, ont utilisé un vocabulaire qui parfois choque les oreilles d'un africain. J'eus l'occasion de demander à Monsieur Deschamps pourquoi il parlait d'anarchie pour désigner certaines sociétés alors qu'il n'y avait pas de désordre en leur sein. Il me répondit : "vous savez, j'ai utilisé ce terme parce que je n'en trouvais pas un autre. Maintenant, si vous, vous pouvez trouver un autre mot qui corresponde mieux à la réalité, moi, je n'en serais que très content". Je demande donc à nos jeunes sociologues de faire un effort en ce sens. Je voudrais inviter nos jeunes collègues à réexaminer ces questions avec les yeux et l'esprit d'un africain. Je ne dis pas que les africains doivent constituer une science à part, mais il me semble qu'il y a des choses que nous ne comprendrons jamais si nous continuons à utiliser les mêmes termes.

TITI NWEL P.

Je réponds à la première question du Professeur Owona P. L'analyse que j'ai faite s'applique à la fois au passé et au présent puisque les mbombok continuent à exercer aujourd'hui leur autorité. Ils ont seulement été dépossédés de la hache de vie et de mort au profit de la gendarmerie. Lors des congés de Pâques est prévue une réunion des mbombok de la région basaa dont je suis originaire. Y seront discutés nombre de problèmes qui touchent de près notre unité administrative et que les pouvoirs publics n'arrivent pas à résoudre eux-mêmes sans la collaboration de ces mbombok.

BARBIER J.C.

En pays basaa, ainsi que dans d'autres sociétés du sud du Cameroun, l'existence de sociétés secrètes pose problème car on arrive difficilement à expliquer leur raison d'être et leur articulation avec les autres institutions sociales.

C. Dikoumé proposé de les appeler: "groupes de pression offensifs". Il faudrait peut être y ajouter le qualificatif de clandestins parce qu'à la différence des associations bamiléké et grassfield, et là je rejoins ce que vient de dire Soh Bejeng P, elles le sont réellement. En pays bamiléké et grassfield, les associations délibèrent à huis clos dans le plus grand secret, mais leurs membres sont parfaitement connus du reste de la population ainsi que la date et le lieu de leur réunion. Il est donc excessif de les qualifier de secrètes, y compris celles qui ont vocation à lutter contre les sorciers. Il n'en est pas de même pour les sociétés effectivement secrètes dont on évoque les exploits sans pouvoir en connaître les acteurs réels.

Comment ces sociétés secrètes s'articulent-elles avec les autres institutions ? J'ai déjà eu l'occasion de quereller C. Dikoumé à ce sujet car, je considère qu'il a quelque peu évacué ce problème lors de sa présentation de la société élog mpoo. Doit-on chercher à expliquer cette articulation d'après les principes du fonctionnalisme selon lesquels toute institutions contribue à l'équilibre de la société, renforce sa cohésion sociale. Quel serait alors l'apport de ces sociétés secrètes à l'édifice social ? C. Dikoumé vient de rappeler le rôle important que ces groupes clandestins jouèrent dans la résistance à la pénétration coloniale.

Doit-on expliquer la présence de sociétés secrètes au sein d'une population donnée, dans une optique diffusionniste, en termes d'emprunt socio-culturel ? C'est un peu ce que C. Dikoumé a essayé de faire en avançant que les sociétés secrètes des Elog Mpoo venaient de chez leurs voisins côtiers, Malimba et Dwala..., mais, ce faisant, on ne fait que repousser le problème chez le voisin!

Ou bien doit-on accepter qu'une structure sociale comporte des éléments hétérogènes, contradictoires entre eux, relevant d'un passé historique que nous connaissons souvent très mal et sur lequel S. Doumbé-Manga a attiré notre attention. G. Balandier a insisté avec raison sur le fait qu'aucune société n'est homogène, que l'édifice social est loin d'être cohérent, que des institutions s'y heurtent à l'intérieur.

Je n'ai pas eu l'occasion d'étudier, moi-même, de sociétés secrètes. Elles sont pour moi un grand point d'interrogation et leur appréhension m'apparaît difficile. Je ne connais pas là, ou les théories actuelles les plus avancées sur ce point.

Je voudrais maintenant poser une question à P. Titi Nwel: tu as évoqué les os humains qui sont mis par les membres du njé dans le balai rituel attribué au mbombok, mais ce n'est pas la



seule chose qu'on lui remet pour l'introniser. Des pierres taillées ou polies, conservées précieusement dans un panier d'osier, sont également transmises entre ses mains.

La présence d'os humains réfère aux ancêtres du lignage et C. Dikoumé dans sa volumineuse thèse consacrée aux Elog Mpoa a fort bien su distinguer les rôles respectifs du mbombok qui est une autorité lignagère, représentant les ancêtres originels selon une longue filiation, et le njé qui est une association de contre-sorciers.

Mais que représentent les pierres qui sont également remises aux mbombok, le jour de leur intronisation ? Elles ne sont pas sans me rappeler les pierres rituelles que possèdent certains chefs de terre, par exemple chez les Mofu du Nord du Cameroun. Mbombok n'est pourtant pas un chef de terre et ne règne pas sur un territoire à proprement parlé, mais sur un groupe. Il possède cependant une plus grande autorité que les aînés de lignage des populations bété voisines.

Peut-être faudrait-il analyser la succession d'un mbombok en ayant soin de distinguer :

- la succession: un mbombok succède à un autre mbombok ou à défaut on crée un nouveau poste de mbombok pour un groupe qui, jusqu'à présent, en était dépourvu.
- la filiation: la succession se fait à l'intérieur d'un même patrilignage, selon une filiation patrilinéaire;
- enfin l'héritage des biens matériels qui peut échoir à une autre, ou d'autres personnes que le successeur qui, lui, a hérité du titre et des objets rituels.

On ne peut cependant pas parler de dynastie puisque les règles de succession ne sont pas bien établies et que le successeur est choisi au sein de l'ensemble du groupe concerné, et non au sein d'une unité familiale minimale. On est là dans une société qui n'est pas tout à fait acéphale car, les mbombok jouissent d'une forte autorité à la tête des lignages; mais qui n'est pas non plus une chefferie. Je crois qu'il serait intéressant de situer précisément la société basaa dans le continuum des modes d'organisation sociale et politique qui vont des sociétés acéphales aux chefferies.

Je demanderais aussi à P. Titi Nwel de voir si le modèle d'une société lignagère pyramidale peut s'appliquer au cas basaa. Dans ce modèle, les segments placés à un même niveau de l'édifice social, disposent chacun à leur tête d'une autorité lignagère identique pour tous. A un niveau supérieur, des unités familiales plus larges, regroupant les segments minimaux, ont-elles aussi à leur tête une autorité également de même nature et de même force? L'évocation d'un mbombok supérieur aux autres, disposant d'un droit de vie et de mort, semble suggérer l'existence d'une hiérarchie de mbombok dont les grades correspondraient aux différents niveaux de regroupement des segments. L'intervention de Monsieur Soundjok allait dans ce sens. Il serait donc intéressant de savoir s'il y a des différences de nature entre un mbombok de di, un mbombok de famille étendue, et un mbombok situé à la tête d'un clan.

#### Cosme DIKOUME

Je suis gêné par cette hiérarchie de mbombok. Les différences qu'on peut noter sont liées en fait aux valeurs personnelles qui sont attachées à chaque individu. Je suis troublé d'entendre parler de mbombok situés à différents niveaux. Ce sont ses qualités personnelles qui font qu'un mbombok est plus réputé qu'un autre: il est plus sage, plus ancien, plus riche ou bien il se trouve à la tête d'un groupe qui possède des hommes valeureux ou qui est

numériquement plus important que les autres. P. Titi Nwel et E. Soundjok ont bien précisé que lorsque les mbombok se réunissaient, ils délibéraient à égalité. Je voudrais que cette équivoque soit dissipée. Je confirme que chez les Elog-Mpoo, il n'y a pas de hiérarchie entre les mbombok quant à leur statut.

Je suis heureux qu'E. Soundjok ait évoqué les lois qui régissaient la vie interne des groupes. Le statut social de chacun était connu de lui-même et des autres. Dans la société mpoo, on dénombrait cinq catégories de personnes. Si vous êtes de père et de mère mpoo, vous êtes pur sang et vous avez tous les droits; mais si votre père et/ou votre mère ne descendent pas d'une lignée mpoc, leur statut est inférieur; l'immigré récent a intérêt à épouser une fille de bonne descendance pour être adopté définitivement et sans arrière pensée, il en est de même pour l'esclave qui peut ainsi se "purifier" par un mariage opportun. Ce sont toutes ces différenciations sociales qui faisaient que si chacun avait le droit à la parole dans une assemblée, il savait aussi qu'elles étaient les limites qu'il ne devait pas enfreindre. Chacun connaissait son véritable statut, même si au regard de l'extérieur on formait une société homogène. Je me demande si on trouve effectivement des sociétés véritablement égalitaires.

#### J. LOMBARD

J.C. Barbier nous a rappelé l'intérêt de l'anthropologie comparée, et S. Ndoumbé-Manga nous a invités à rechercher la souche commune de toutes ces sociétés que nous étudions au sud du Cameroun.

Je crois que la caractéristique dominante de ces sociétés, et qui apparaît lorsqu'on les compare avec celles d'autres régions, est qu'il s'agit de sociétés de migration. Ce sont des sociétés que la colonisation a fixées et figées. Il ressort, entre autres des travaux de C. Dikoumé sur les Elog-Mpoc, que leur histoire a



### S. NDOUMBE-MANGA

L'existence d'associations secrètes dans des sociétés dites acéphales révèle toute la complexité de leurs institutions sociales ainsi que vient de le souligner le Professeur Lombard.

Lorsque J.C. Barbier propose de qualifier ces sociétés de clandestines, je dis non car ces sociétés ont un message, une fonction réelle qui nous échappe maintenant mais qui n'a rien de clandestin. Elles peuvent évidemment le devenir par opposition à d'autres structures existantes ou pour éviter le conflit avec les autorités qui voudraient les faire supprimer, mais originellement ces sociétés secrètes avaient des fonctions très précises.

### C. DIKOUME

En ce qui concerne les Elog Mpo, je ne considère pas l'association du Njé comme une société secrète car, il s'agit d'une institution reconnue. Le corifet du Njé se présentait en public avec ses attributs: chapeau de plumes, peaux de léopard; et la fête durait neuf jours. On ne peut donc danser en public pendant tout ce laps de temps et être ignoré de ce même public ! Ce qui est secret, ce sont les délibérations et les objets qui sont alors manipulés. Les gens connaissaient les membres du Njé, notamment les plus importants. C'est quand les missionnaires arrivèrent et que les membres du njé furent poursuivis que leurs sociétés devinrent secrètes. C'est la colonisation qui les a rendues ainsi.

### E. SOUNDJOK

Je voudrais d'abord répondre à P. Soh Bejeng qui se demandait, tout à l'heure, si ce souci de rechercher une unité initiale et historique à un certain nombre de sociétés du sud du Cameroun ne relevait pas d'une conscience, aussi diffuse soit-elle, de

l'existence, autrefois, d'un concept et de la réalité de chefferies dans ces sociétés. Aussi loin qu'on puisse fouiller dans la mémoire des Basaa, on ne trouve nulle trace de cette conscience et on n'en trouvera pas pour la raison suivante : aucun mot en basaa ne peut traduire les termes de chef et de roi.

Je remercie A. Owona de nous avoir indiqué un champ de recherche très riche et très vaste. Nous assistons, par exemple, à la coexistence pacifique entre deux droits: le droit écrit et le droit qu'on peut appeler oral. Cette double législation est parfaitement reconnue par l'administration et, très souvent, les chefs de district et les sous-préfets renvoient d'abord au village les litiges qui peuvent y être traités. Il serait donc souhaitable d'étudier ce droit oral.

Concernant les pierres et les bois contenus dans les sacs de mbombok et qu'évoquait J.C. Barbier, on peut dire qu'ils symbolisent leur pouvoir. Ces objets ne sont pas fabriqués et on ne va pas ramasser n'importe quelle pierre. Ce sont des objets que vous donnent les autres mbombok qui viennent vous consacrer. Ce sont des objets qui proviennent des ancêtres et qu'on vous donne lorsque vous entrez dans la lignée du mbok. Certains mbombok se targuent de posséder dans leur collection, un morceau de bois de la pirogue qui aurait servi à la traversée de la Sanaga. Quand vous possédez une telle pièce, cela signifie que votre autorité remonte à la plus haute antiquité et votre pouvoir en sera d'autant plus fort.

Titi-Nwel P. (1978)

MBOMBO à la tête du lignage BASAA

Yaoundé : ONAREST ; ISH, (23), 87-108. (Travaux et Documents de l'ISH ; 23). Nature et Formes de Pouvoir dans les Sociétés dites Acéphales

Compte Rendu de la Journée Scientifique, Yaoundé (CMR), 1978